

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD527 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° CD|262 (Rect) de Mme Le Feur

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« en assurant l'indépendance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement procède à un ajustement rédactionnel visant à distinguer les modalités de la séparation des activités des personnes morales d'une part, des personnes physiques de l'autre.